

Niveau :	LICENCE					année
Domaine :	ARTS, LETTRES, LANGUES					L1 60 ECTS
Mention :	LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES					
Parcours :	BIDISCIPLINAIRE / ANGLAIS-ESPAGNOL					
Volume horaire étudiant :	216 h	273 h	24 h			513
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input checked="" type="checkbox"/> anglais		<input checked="" type="checkbox"/> espagnol	

Contacts : UFR Langues et Communication – 4, Bd Gabriel – 21000 DIJON

Responsables de formation	Scolarité – Secrétariat pédagogique
Responsable de l'année de L1 : Marie-Odile BERNEZ ☎ 03.80.39.57.70 marie-odile.bernez@u-bourgogne.fr	Scolarité : Karine DELASSELLE Bureau 164 – ☎ 03.80.39.56.08 scolarite.llce@u-bourgogne.fr
Responsable du diplôme de Licence : Marc SMITH ☎ 03.80.39.56.68 marc.smith@u-bourgogne.fr	Secrétariat pédagogique : Stéphanie BONNEFOY Bureau 144 – Tél. 03.80.39.56.50 secretariat.anglais@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	UFR Langues et Communication

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

La licence LLCER parcours bidisciplinaire Anglais-Espagnol a pour spécificité de proposer l'étude de deux disciplines **à parts égales et au même niveau**. L'étudiant est inscrit dans les deux licences LLCER Anglais et LLCER espagnol et **la formation conduit à l'obtention de la licence dans chaque discipline étudiée**.

La Licence LLCER parcours bidisciplinaire Anglais-Espagnol vise à former des spécialistes de la langue anglaise et de la langue espagnole ainsi que de la culture des pays anglophones et hispanophones afin de leur permettre de s'insérer efficacement dans des services publics, administrations ou entreprises travaillant dans ou en relation avec ces pays. Elle a pour objectif de donner aux étudiants de solides compétences dans les domaines linguistique, littéraire, historique, culturel et civilisationnel, afin qu'ils puissent à leur convenance, au terme de la Licence, rechercher un emploi ou poursuivre des études en master. Elle permet également d'offrir aux étudiants les bases nécessaires pour présenter plus tard avec succès, s'ils le souhaitent, les concours de recrutement de l'enseignement primaire et secondaire (Professorat des Écoles, CAPES et Agrégation).

Cette formation comporte ainsi des exigences strictes en termes d'acquisitions linguistiques : maîtrise parfaite de la langue maternelle, le français, excellente maîtrise des deux langues étrangères étudiées (niveau C1/C2). Elle implique aussi l'acquisition de compétences interculturelles ainsi que de compétences transversales telles que les techniques d'expression orale et écrite, la compréhension de tous types de textes et de documents audio-visuels, des

capacités de traduction, d'analyse et de synthèse pour la restitution de contenus en vue d'une communication performante avec tous types de publics.

La licence LLCER parcours bidisciplinaire Anglais-Espagnol fait ainsi du diplômé de l'Université de Bourgogne un spécialiste tout particulièrement apprécié de la médiation interculturelle.

■ **Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :**

La Licence LLCER parcours bidisciplinaire Anglais-Espagnol conduit à des poursuites d'études dans le cadre de nombreux masters :

- **Masters Enseignement** : le **Master MEEF 1^{er} degré** « Professorat des Écoles » et le **Master MEEF 2nd degré** « Professeurs des lycées et collèges », adossé au CAPES d'anglais ou d'espagnol (suivant le master choisi – CAPES préparé en M1). Les meilleurs étudiants pourront aussi se présenter au concours de l'agrégation d'anglais ou d'espagnol au terme du M2.
- **Master Recherche Mention LLCER / REVI (Recherche et Veille documentaire internationale)**, dont l'enseignement repose en grande partie au niveau disciplinaire sur les acquis des enseignements fondamentaux dispensés lors des trois années de licence. Les étudiants pourront également se présenter aux différents concours de l'enseignement, notamment à l'agrégation d'anglais ou d'espagnol, au terme du master.
- **Master FLE** (Français Langue Etrangère) proposé par l'UFR Lettres et Philosophie.
- Les étudiants pourront également candidater aux formations de **Master mention « Traduction et interprétation »**, « **Langues étrangères appliquées** » ou « **Information - Communication** », sous réserve de connaissances de base dans le secteur visé et d'un projet professionnel précis, adapté et cohérent. Au sein de l'UFR Langues et Communication, les modalités d'accès aux différents masters sont précisées sur les fiches filières correspondantes.

L'insertion professionnelle visée par le titulaire de la Licence LLCER parcours bidisciplinaire, éventuellement après une poursuite d'études, est la suivante :

- les carrières scientifiques dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche ; les concours de l'Éducation Nationale (Professorat des écoles, CAPES, Agrégation, Conseiller Principal d'Éducation)
- les activités professionnelles liées à l'international pour travailler dans la médiation linguistique et culturelle : traduction et interprétariat (si poursuite d'études en master pro ou école spécialisée), relations publiques, communication, instituts culturels, musées, tourisme, documentation, édition, etc.
- les concours d'entrée dans les écoles de journalisme ou les Instituts d'Études Politiques (entrée en deuxième année après une Licence ou un Master) – sous réserve de posséder une très bonne culture générale.
- Les concours internationaux et les concours administratifs

■ **Compétences acquises à l'issue de la formation :**

- connaissances approfondies en langue, littérature, culture et civilisation des pays anglophones et hispanophones
- acquisition d'une culture générale, de compétences transversales (expression orale, rédaction, synthèse de documents, etc.) et additionnelles comme les techniques de la recherche documentaire

■ **Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :**

- acquisition d'une culture générale
- acquisition de connaissances en langue, littérature et culture des pays anglophones et hispanophones
- acquisition de compétences transversales (analyse de documents, rédaction)

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ Être titulaire des diplômes suivants :

- Baccalauréat de toutes sections*

- Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU A)

* Un baccalauréat général est vivement recommandé. Les baccalauréats technologiques, tout comme les baccalauréats professionnels, ne préparent pas à la filière LLCER et ne sont pas adaptés pour réussir dans cette filière bidisciplinaire exigeante.

ou accéder à l'université par validation d'acquis ou équivalence de diplôme :

- s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation.

■ Accès à cette formation à capacité d'accueil limitée :

s'inscrire et déposer son dossier de candidature entre janvier et mars de l'année d'entrée à l'université sur l'application Parcoursup « LLCER bidisciplinaire Anglais-Espagnol ». L'inscription dans la seconde licence a lieu à l'université.

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général :

La Licence LLCER parcours bidisciplinaire comporte six semestres, divisés chacun en cinq Unités d'Enseignement (UE)

Les différents enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et de travaux dirigés (TD) ou travaux pratiques (TP) dans certaines matières.

Chaque matière d'enseignement est évaluée en crédits européens (ECTS). Un semestre universitaire représente 30 crédits européens, l'ensemble de la formation 180 crédits.

Deux unités d'enseignement fondamentales sont consacrées à chaque discipline, auxquelles s'ajoute une unité d'enseignement de « compléments disciplinaires », composée d'éléments de cours empruntés aux deux disciplines. L'étudiant est inscrit dans les deux licences. Le schéma des études est le même chaque semestre, du S1 au S6, et la formation conduit à l'obtention de la licence dans chaque discipline étudiée.

■ Schéma du parcours bidisciplinaire Anglais-Espagnol (du S1 au S6) :

UE1 Fondamentale 1 de la discipline A / anglais (6 ECTS)

UE2 Fondamentale 2 de la discipline A / anglais (6 ECTS)

UE3 Compléments disciplinaires pour les disciplines A (anglais) et B (espagnol) (6 ECTS)

UE4 Fondamentale 1 de la discipline B / espagnol (6 ECTS)

UE5 Fondamentale 2 de la discipline B / espagnol (6 ECTS)

Au terme du S1 ou du S2, l'étudiant a la possibilité de quitter le Parcours bidisciplinaire pour choisir le Parcours (monodisciplinaire) Métiers des Langues (Option Enseignement/Recherche ou Option Multilingue) dans le cadre, soit de la licence LLCER anglais, soit de la licence LLCER espagnol.

Contact :

Hélène FRETTEL, responsable du Parcours bidisciplinaire

E-mail: helene.frettel@u-bourgogne.fr

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université

http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

● Sessions d'examen

Deux sessions sont organisées :

- session initiale (session 1) : décembre-janvier pour le 1^{er} semestre et avril-mai pour le 2nd semestre
- session de rattrapage (session 2) : fin juin pour les deux semestres.

● Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Précisions :

Etudiants salariés : Les étudiants salariés sont invités à consulter les textes réglementaires validés par les instances de l'Université de Bourgogne et à faire une demande de dispense d'assiduité auprès de la Scolarité (bureau 164).

Règles du contrôle continu intégral (UE4 Langue-Espagnol) :

Nombre d'évaluations : l'UE4, évaluée en contrôle continu intégral, fera l'objet chaque semestre d'un minimum de deux évaluations par matière. La moyenne des notes obtenues lors des différentes évaluations constituera la moyenne obtenue dans chaque matière.

Un minimum de deux évaluations dans chaque matière par semestre garantit à l'étudiant une seconde chance. Un coefficient différent peut être affecté aux notes obtenues par matière. Il sera communiqué par l'intervenant en début de semestre. Le CCI est effectué selon des modalités communiquées aux étudiants en début de semestre.

Absence à un contrôle continu organisé au sein de l'UE4:

• **Evaluation sans convocation :** un étudiant absent à un contrôle continu (écrit et/ou oral) sans convocation sera sanctionné par un 0/20 en cas d'absence injustifiée. De même, trois absences injustifiées en cours de « Laboratoire » seront sanctionnées par la note 0. Si l'absence est justifiée, l'évaluation est neutralisée. Une absence doit impérativement être justifiée dans les 15 jours. Passé ce délai, tout justificatif sera refusé.

• **Evaluation avec convocation :** une absence injustifiée à un contrôle continu (écrit et/ou oral) avec convocation sera sanctionnée par la note de 0/20 à l'épreuve en question. Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant. Elle peut prendre une autre forme que l'évaluation initiale. L'absence injustifiée à l'épreuve de substitution se traduira par la note de 0/20.

Pour les étudiants dispensés d'assiduité ou inscrits tardivement : lorsqu'une matière est évaluée par un contrôle continu intégral, le dernier contrôle constitue l'unique évaluation. En cas de moyenne à l'UE inférieure à 10/20, une seconde chance peut être proposée à l'étudiant qui en fait la demande dans les deux jours suivant la date de publication des résultats de chaque semestre. Elle portera sur la ou les matières pour laquelle/lesquelles l'étudiant aura obtenu une note inférieure à 10/20. Une moyenne sera faite entre la note de cette seconde chance et la

première note obtenue. L'évaluation correspondant à cette seconde chance aura lieu dans la première moitié du semestre 2 pour validation du semestre 1 ou après publication des résultats de la session 1 du semestre 2.

Une absence injustifiée à l'une des évaluations sera sanctionnée par la note de 0/20 pour l'épreuve concernée. Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant. Une moyenne sera faite entre les notes obtenues. L'absence injustifiée à l'épreuve de substitution se traduira par la note de 0/20.

Rappel des règles des contrôles continus lorsque l'UE n'est pas évaluée intégralement en contrôle continu et des absences aux examens :

Pour les étudiants dispensés d'assiduité ou inscrits tardivement : lorsqu'une matière est évaluée par un contrôle continu, le dernier contrôle continu sert de contrôle terminal.

Absence à un contrôle continu : un étudiant absent à un contrôle continu (écrit et/ou oral), que l'absence soit justifiée ou non, devra se présenter aux épreuves de la seconde session. Le calcul de la moyenne au niveau de l'UE (avec absence justifiée ou injustifiée), du semestre et de l'année ne pourra s'effectuer en session 1. La mention DEF (« défaillant ») apparaîtra. Néanmoins, une absence doit impérativement être justifiée dans les 15 jours afin qu'apparaisse pour l'épreuve concernée la mention ABJ (« absence justifiée ») sur son relevé de notes au lieu d'ABI (« absence injustifiée »). Passé ce délai, tout justificatif sera refusé.

Trois absences injustifiées en cours de « Laboratoire » seront sanctionnées par la note 0. Une absence doit être justifiée dans un délai de 15 jours.

L'absence à un examen écrit ou oral en session 1 (1^{er} ou 2nd semestre) entraîne la mention ABI (« absence injustifiée ») ou ABJ (« absence justifiée ») à l'épreuve correspondante et une **absence de calcul** de la moyenne de l'UE, du semestre et de l'année. La moyenne sera remplacée par la mention DEF (« défaillant »).

Lorsqu'une UE n'est pas validée, les notes des matières composant cette UE sont reportées d'une session sur l'autre lorsqu'elles sont supérieures ou égales à 10/20 mais pas d'une année sur l'autre. En cas de redoublement, toutes les matières composant une UE non validée devront donc être repassées.

Session 2 : L'étudiant ajourné à la session 1 repasse en session 2 les épreuves des matières dont les notes sont inférieures à 10/20 dans les UE non acquises du semestre non validé. **L'UE4 n'est pas concernée par la session 2.**

Étudiants AJAC (AJournés mais Autorisés à Composer dans l'année supérieure) :

Le système AJAC s'applique selon les modalités validées par les instances de l'Université de Bourgogne et figurant dans le « Référentiel commun des études L-M-D ».

Conditions générales : l'étudiant doit avoir acquis au moins 18 ECTS par semestre de l'année en cours pour bénéficier de ce statut.

ATTENTION :

- Le système AJAC n'est pas automatique mais dérogatoire. Les jurys d'examen arrêtent la liste des étudiants ajournés remplissant les conditions pour bénéficier du statut d'AJAC. Ce statut n'est pas imposé à l'étudiant.

- Pour pouvoir en bénéficier, l'étudiant AJPA (AJourné mais Potentiellement AJAC) doit en faire la demande par écrit auprès de la scolarité de l'UFR en rappelant les UE validées et le nombre d'ECTS acquis au cours des deux derniers semestres.

- L'étudiant doit impérativement privilégier le semestre le plus ancien.

Rappel des règles de progression : La poursuite des études en L3 n'est pas autorisée pour un étudiant qui aurait obtenu sa L2 mais à qui il manquerait toujours un des deux semestres de la L1.

Plagiat : Tout devoir plagié sera sanctionné.

La contrefaçon est une infraction pénale prévue à l'article L. 335-2 CPI prévoyant des peines de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende. En outre, dans le cadre universitaire, elle constitue aussi une fraude pouvant faire l'objet d'une procédure disciplinaire régie par le décret du 28 janvier 2015.

SEMESTRE 1

UE1	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	Total coef
Langue (Anglais)	Laboratoire			12	12		CC oral	Report de la note de session 1		0,5	0,5
	Grammaire	6	12		18		CC écrit	Écrit de traduction		1	1
	Version		12		12		CC écrit			1	1
	Thème		12		12		CC écrit				
	TOTAL UE1	6	36	12	54	6					2

UE2	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	Total coef
Cultures et sociétés (Anglais)	Introduction à la littérature anglophone	12			12		CT écrit	Écrit	1		1
	Méthodologie de la littérature		12		12					1	1
	Initiation à la civilisation contemporaine	11	11		22		CT écrit	Écrit	1		1
	TOTAL UE2	23	23		46	6					2

UE3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	Total coef
Compléments disciplinaires (Anglais et Espagnol)	Méthodologie du travail universitaire 2 (Anglais)		12		12		CC écrit	Écrit		1	1
	Cultures du monde	24			24		CT écrit (tirage au sort)	CT écrit (tirage au sort)	1		1
	Méthodologie du travail universitaire (Espagnol)	6	6		12		CC écrit	Report de note		1	1
	TOTAL UE3	30	18		48	6					2

UE4	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CCI	Total coef
Langue (Espagnol)	Grammaire espagnole		12		12		CCI	1	1
	Thème grammatical		18		18		CCI	1	1
	Version		12		12		CCI	1	1
	Expression orale et écrite		11		11		CCI	1	1
	TOTAL UE4		53		53	6			1

UE5	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coef CT	coef CC	Total coef
Cultures et sociétés (Espagnol)	Littérature espagnole	12			12		CT écrit	Oral	1		1
	Littérature hispanoaméricaine	12			12						
	Civilisation espagnole	12			12		CT écrit	Oral	1		1
	Civilisation hispanoaméricaine	12			12						
TOTAL UE5		48			48	6					1

(1) CC : contrôle continu – CT : contrôle terminal- CCI : contrôle continu intégral

SEMESTRE 2

UE1	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coef CT	coef CC	Total coef
Langue (Anglais)	Version		12		12		CC écrit			0,5	0,5
	Thème		12		12		CC écrit	Écrit de grammaire		1	1
	Grammaire	6	12		18		CC écrit			1	1
	Laboratoire			12	12		CC oral			0,5	0,5
	TOTAL UE1		6	36	12	54					2

(1) CC : contrôle continu – CT : contrôle terminal

UE2	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	Total coef
Cultures et sociétés (Anglais)	Initiation à la lecture d'œuvres		12		12		CT écrit	Écrit		1	1
	Méthodologie de la lecture		12		12					1	1
	Cultures de l'image fixe et animée : introduction	12			12		CT écrit	Écrit	2		2
	TOTAL UE2	12	24		36	6					2

UE3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coef CT	coef CC	Total coef
Compléments disciplinaires (Anglais et Espagnol)	Méthodologie de la civilisation (anglais)		11		11		CT écrit (tirage au sort)	Écrit (tirage au sort)	1		1
	Civilisation des pays anglophones	11			11						
	Renforcement culturel- Histoire du cinéma (espagnol)	20			20		CT écrit	Oral	1		1
	TOTAL UE3	31	11		42	6					2

UE4	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coef CCI	Total coef
Langue (Espagnol)	Grammaire	12			12		CCI	1	1
	Analyse grammaticale - Espagnol		12		12				
	Pratique du thème		12		12		CCI	1	1
	Pratique de la version		18		18		CCI	1	1
	Analyse grammaticale - Français		12		12		CCI	1	1
	Compréhension - expression écrite et orale		18		18		CCI	1	1
	TOTAL UE4		12	72		84	6		

UE5	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coef CT	coef CC	Total coef
Cultures et sociétés (Espagnol)	Littérature espagnole	12			12		Oral (tirage au sort sur une des deux questions)	Oral (tirage au sort sur une des deux questions)	1		1
	Littérature hispano-américaine	12			12						
	Civilisation espagnole	12			12		Oral (tirage au sort sur une des deux questions)	Oral (tirage au sort sur une des deux questions)	1		1
	Civilisation hispano-américaine	12			12						
	TOTAL UE5		48			48	6				

	CM	TD	TP	TOTAL
TOTAL S1	107	130	12	249
TOTAL S2	109	143	12	264
TOTAL Année L1	216	273	24	513